

## Travaux sur la RN20 entre Porta et de Latour-de-Carol

La direction des routes nationales du sud-ouest (Dirso), en charge de l'entretien et l'exploitation des routes nationales, annonce que des travaux à la centrale hydroélectrique de la Feuillatère **du lundi 4 septembre au mercredi 15 novembre** vont générer des restrictions de circulation sur la RN20 entre les communes de Porta et Latour-de-Carol.

### Circulation alternée

Ces travaux consistent à rénover la prise d'eau, les bassins de mise en charge, la conduite forcée et les équipements de la centrale.

Ils seront réalisés du lundi 4 septembre au mercredi 15 novembre par l'entreprise SPTH mandatée par SAS La Feuillatère.

Pendant toute la durée du chantier, la circulation des véhicules sera alternée dans les deux sens par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 50 km/h.

Des travaux de nuit sont prévus et impliquent des microcoupures de 20 minutes maximums et une interdiction de circulation pour les poids lourds supérieurs à 3,5 t. Ces travaux de nuit sont programmés :

- **Du jeudi 5 au vendredi 6 octobre** de 21 h à 6 h.
- **Du lundi 23 au jeudi 26 octobre** de 21 h à 6 h.
- **Du jeudi 26 au vendredi 27 octobre** de 21 h à 5 h.

### Déviations pour les poids lourds

Pour l'ensemble de ces nuits, un itinéraire de déviation grande maille pour les poids lourds sera mis en place dans les deux sens.

- Dans le sens Andorre vers Perpignan : les poids lourds seront invités à suivre l'itinéraire grande maille passant par la RN20, l'A66, l'A61 et l'A9 via Foix, Carcassonne, Narbonne et Perpignan.

- Dans le sens Perpignan vers Andorre : les poids lourds seront invités à suivre l'itinéraire grande maille passant par l'A9, A61, l'A66 et la RN20 via Narbonne, Carcassonne et Foix.

L'information des usagers circulant sur cet itinéraire sera réalisée par des panneaux lumineux et à messages.

## **Prudence**

La Dirso attire l'attention des usagers sur la nécessité de respecter la signalisation et les règles de prudence notamment la vitesse à proximité du chantier, afin d'assurer leur propre sécurité et de ne pas compromettre celle des personnels intervenant sur le chantier.